

LE ROC NUMERO HORS-SERIE

Journal du Réserviste Opérationnel et Citoyen

Au cours de mes échanges avec les réservistes citoyens, j'ai pu constater chez eux, une appétence particulière pour l'Histoire et les traditions de la gendarmerie.

A cet égard, ce numéro hors-série du ROC permettra de présenter plus en détails l'histoire et les traditions centenaires de la gendarmerie, pour l'acculturation de nos réservistes citoyens. Il pourra aussi utilement contribuer à la culture d'Arme de nos réservistes opérationnels.

Comme le disait Alexis de Tocqueville : «Quand le passé n'éclaire plus l'avenir, l'esprit marche dans les ténèbres».

Bonne lecture !

Général Olivier KIM

Commandant et délégué aux réserves de la gendarmerie
Secrétaire général de la réserve citoyenne de défense et de sécurité



**HISTOIRE ET SYMBOLIQUE
DE LA**

GENDARMERIE NATIONALE
Deuxième partie



CEN (RC) Olivier MENUT, ADC DEMARCONNAY (CRG), CEN CAILLON (CRG)

SOMMAIRE

- V - Les insignes de la Gendarmerie Nationale**
- VI - Les grades et appellations de la Gendarmerie**
- VII - Les décorations portées en Gendarmerie**

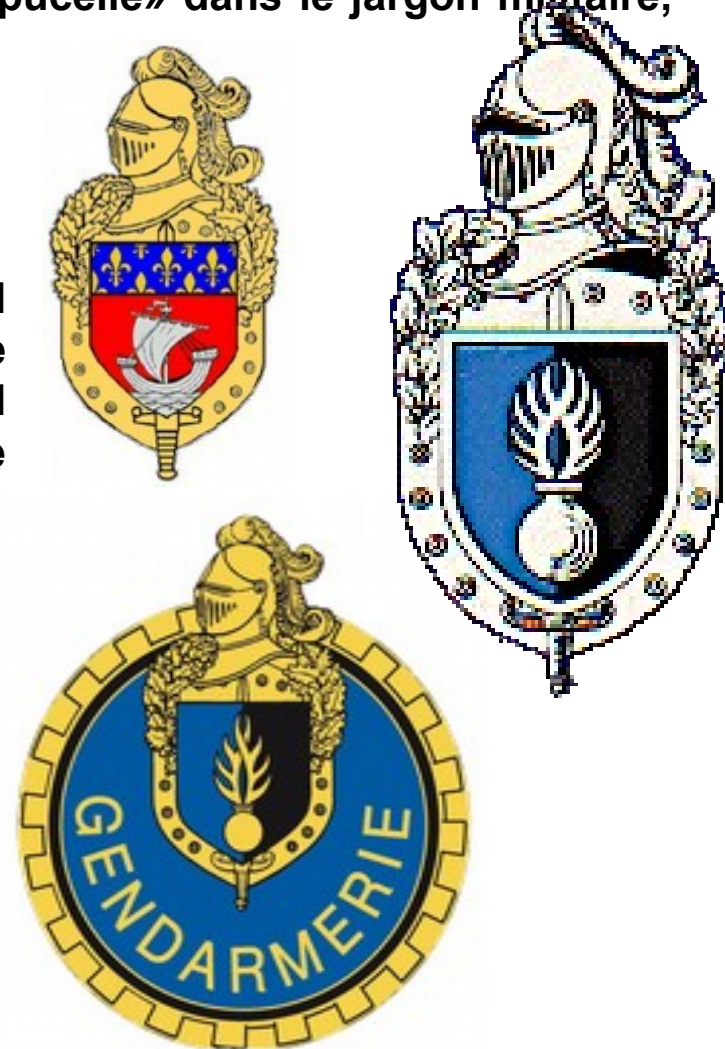
V – LES INSIGNES DE LA GENDARMERIE NATIONALE

A l'inverse des autres armées, la Gendarmerie ne s'est dotée d'insignes spécifiques que fort tardivement au milieu des années 30 et surtout après la 2^e guerre mondiale. A partir de 1945 ces insignes ont été normalisées dans leurs règles et symbolismes et aujourd'hui, la plupart des formations portent leurs propres insignes réparties en trois catégories : Les insignes d'unité, de promotions et de brevet, spécialité ou formation. Surnommée « pucelle » dans le jargon militaire, ces insignes ont une place bien précise sur l'uniforme du militaire.

L'INSIGNE D'UNITE

C'est l'insigne le plus important, compte tenu de son histoire et de sa symbolique. Il est aussi appelé « Insigne de Tradition ». C'est la marque de la formation qui constitue le lien entre les générations de militaires ayant appartenu au même corps. Il matérialise l'implantation territoriale des militaires de la Légion et constitue un signe de reconnaissance entre gendarmes et de proximité avec les collectivités régionale et les habitants.

Reprenant les blasons des anciennes provinces, l'insigne évoque les liens qui unissent les unités départementales avec les régions. Pour les formations spécialisées ou autonomes (gendarmeries de l'air, maritime, écoles ...), les insignes retenus illustrent souvent la spécificité de la mission ou des techniques utilisées.



V – LES INSIGNES DE LA GENDARMERIE NATIONALE

LES INSIGNES D'UNITE

L'insigne traditionnelle d'unité est composé du heaume qui évoque la chevalerie et son code de l'honneur. Il repose sur deux rameaux de chêne qui représentent la couronne civique que l'ancienne Rome décernait aux militaires et à ses citoyens qui avaient sauvé des vies. Les rameaux entourent un écu amovible aux blasons des Région ou au distinctif de la formation. La forte épée qui traverse l'écu avec la garde vers le bas rappelle le privilège du connétable, seul dignitaire autorisé à se présenter devant le roi l'épée haute. Nous présentons ci-dessous quelques insignes.



Gendarmerie
de l'Air



Garde
Républicaine



EOGN



Gendarmerie
Maritime



4° Légion
(Tours)



GIGN



Service
historique



Champagne
Ardenne

V – LES INSIGNES DE LA GENDARMERIE NATIONALE

LES INSIGNES DE PROMOTION

les insignes de promotions pour les officiers-élèves et des élèves-gendarmes sont des « entités militaires collectives temporaires » en formation. Cette pièce rassemble les meubles caractéristiques qui illustrent l'état militaire associés à des symboles évoquant le sacrifice du parrain de la promotion ou la symbolique d'un stage.



Insigne de la 124ème
Promotion des
Officiers-Elèves
de l'EOGN (2017-2019)
Colonel BELTRAME



Ecole de Gendarmerie
Châteaulin
Garde Dhenin 2012



Ecole de Gendarmerie
Chaumont
Gend. DELOISON 2013



ESOG
Stage

V – LES INSIGNES DE LA GENDARMERIE NATIONALE

LES INSIGNES DE BREVETS OU DE FORMATIONS

Troisième composante des insignes, devenue l'une des plus riches depuis que la Gendarmerie gère seule sa symbolique : Les insignes de brevet ou de spécialité. Les formations sont de plus en plus diversifiées, il a donc semblé opportun de créer des insignes reconnus que détiennent les militaires de la Gendarmerie. Nous en présentons ci-



Moniteur intervention professionnelle (MIP)



Officier de Police Judiciaire
Brevet diplôme d'arme qualification supérieure



Motocycliste



VI – LES GRADES ET APPELLATIONS DE LA GENDARMERIE

LES OFFICIERS GENERAUX

L'organisation des armées est fondée sur une hiérarchie qui définit la place de chacun et son niveau de responsabilité par ordre de grades et, dans chaque grade, par ordre d'ancienneté. Il en est de même dans la Gendarmerie. Nous présentons ci-après le fourreau de grade (épaulette), le grade en lui-même, le code Otan et les appellations masculines et féminines ainsi que les marques de salutation. Nous commençons notre étude par les officiers généraux, qui sont des officiers de haut rang, destinés à exercer des fonctions de commandement supérieurs. Officiellement il n'existe que 2 grades de généraux, celui de général de Brigade (2 étoiles) et de général de Division (3 étoiles). Ils accèdent ensuite aux rangs et appellations supérieures de général de Corps d'Armée (4 étoiles) et de général d'Armée (5 étoiles). Les généraux sont les seuls officiers à porter deux sortes de képis, un képi dit "de campagne" et un képi de cérémonie.



Général d'Armée
GAR



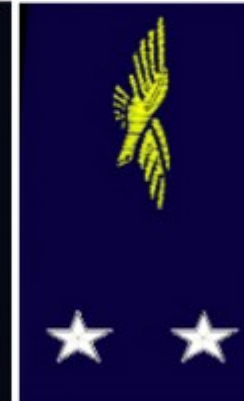
Général de Corps d'Armée
GCA



Général de Division
GDI



Général de Brigade
GBR
(GN, Aérienne, Maritime)



VI – LES GRADES ET APPELLATIONS DE LA GENDARMERIE

LES OFFICIERS SUPERIEURS

Les officiers supérieurs sont des officiers appartenant à la catégorie intermédiaire entre les officiers subalternes et les officiers généraux. Ils exercent des fonctions d'encadrement au sein d'une unité, d'un corps, d'un état-major ou le commandement d'une formation importante. Les grades des officiers supérieurs sont ceux de Colonel (3+2 barrettes unies), Lieutenant-Colonel (3+2 barrettes panachées, la dernière barrette étant de la couleur de la grenade) et le Commandant ou Chef d'escadron, sans « s » à escadron, à l'inverse de la Cavalerie (3+1 barrettes unies). La grenade est remplacée par le « charognard » pour la Gendarmerie de l'Air et par l'ancre à grenade pour la Gendarmerie Maritime.



VI – LES GRADES ET APPELLATIONS DE LA GENDARMERIE

LES OFFICIERS SUBALTERNES

Les officiers subalternes appartiennent au corps des officiers dont le grade est situé en dessous de celui de commandant. Ils commandent aux sous-officiers et gendarmes. La désignation d'officier subalterne n'est pas définie par le statut général des militaires mais par les coutumes dans les milieux militaires. Les grades d'officiers subalternes sont ceux de Capitaine (2 barrettes), de Lieutenant (1 barrette) et de Sous-Lieutenant (1 barrette) qui n'existe que dans la Gendarmerie Départementale et les Officiers du Corps Technique et Administratif de la Gendarmerie Nationale.



VI – LES GRADES ET APPELLATIONS DE LA GENDARMERIE

LES SOUS-OFFICIERS

Les sous officiers de Gendarmerie représentent le corps central de l'Arme. Les grades de gendarmes, de maréchaux des logis chefs et d'adjudants, représentant à eux seuls près de 65 % des effectifs. Les grades des militaires d'active sont identiques pour les réservistes cependant, le grade de maréchal des logis de réserve n'existe plus depuis plusieurs années, hormis pour ceux du corps de soutien technique et administratif (CSTA) de la Gendarmerie. De même, on notera quelques particularités dans les grades de Gendarmes Maritimes. Les grades sont composés de barrettes jaunes ou blanches coupées de rouge.



**Major
(MAJ)**
Mes respects
Major



**Adjudant(e)
Chef(e)
(ADC)**
Mes respects
mon adjudant-chef



**Adjudant(e)
(ADJ)**
Mes respects
mon adjudant



VI – LES GRADES ET APPELLATIONS DE LA GENDARMERIE

LES SOUS-OFFICIERS

Les sous officiers de Gendarmerie représentent le corps central de l'Arme. Les grades de gendarmes, maréchaux des logis chefs et adjudants, représentant à eux seuls près de 65 % des effectifs. Les grades des militaires d'active sont identiques pour les réservistes cependant, le grade de maréchal des logis de réserve n'existe plus depuis plusieurs années, hormis pour ceux du corps de soutien technique et administratif (CSTA) de la Gendarmerie. On notera des particularités dans les insignes de grade de Gendarme Maritime.



Maréchal des Logis Chef
(MDC)
Maréchal des Logis Chef,
(En pratique: « Chef »)



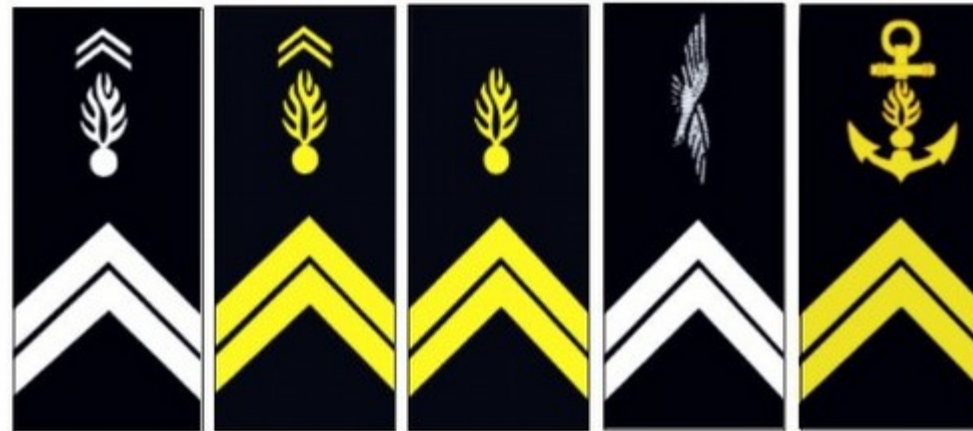
Gendarme ou Garde

(GND/GRD)

(Par leur nom et

parfois « Chef » en Ecole),

DE CARRIERE



SOUS CONTRAT



VI – LES GRADES ET APPELLATIONS DE LA GENDARMERIE

LES CSTAGN :

Le Grade de « Maréchal des Logis » n'existe plus en Gendarmerie, que l'on appelle désormais « Gendarme » ou « Garde » (dans la Garde Républicaine). Toutefois, une exception perdure pour les sous-officiers du Corps de Soutien Technique et Administratif de la Gendarmerie Nationale (CSTAGN) qui sont des militaires qualifiés dans le soutien opérationnel des unités de la gendarmerie. Ils portent les mêmes insignes que les autres gendarmes, mais leur grenade n'est pas surmontée du double chevron au dessus de la grenade.

Maréchal des logis
(de carrière)



Maréchal des logis
(sous-contrat)



VI – LES GRADES ET APPELLATIONS DE LA GENDARMERIE

LES MILITAIRES DU RANG

Seuls militaires du rang en Gendarmerie les gendarmes adjoints volontaires portent leurs grades sur un fourreau « bleu gendarmerie » excepté dans la Marine et l'Air, avec leurs propres grades et appellations.

BRIGADIER CHEF
(BRC)



BRIGADIER
(BRI)



Gendarme Adjoint
de 1^{ère} et 2^{nde} Classe
(GA1 et GA2)



VI – LES GRADES ET APPELLATIONS DE LA GENDARMERIE

LA RESERVE OPERATIONNELLE

En service et dans l'exécution de leur mission, rien ne distingue un réserviste opérationnel d'un personnel d'active. A cet égard, les appellations réglementaires sont employées.

LA RESERVE CITOYENNE

Deuxième composante de la réserve militaire après la réserve opérationnelle, la Réserve Citoyenne a été créée par arrêté du 1^{er} Septembre 2008. Elle vise à entretenir l'esprit de défense et à maintenir le lien entre la Nation et ses forces armées.

Les réservistes citoyens sont des collaborateurs bénévoles du service public et se voient remettre un grade honoraire. Ils ne portent pas d'uniforme mais un insigne de grade.



Insigne de grade honoraire RC et pin's

VII – LES DECORATIONS PORTEES EN GENDARMERIE

LA MEDAILLE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

La médaille de la Gendarmerie nationale est une décoration militaire française créée le 5 septembre 1949 et dont les conditions d'attributions ont été profondément remaniés en 2004. Elle constituait jusqu'en 2004 la distinction suprême pour les militaires de la Gendarmerie et n'était attribuée qu'avec une très grande réserve puisque près de la moitié des récipiendaires avait reçu la décoration à titre posthume. Le ruban de la décoration (aux couleurs de l'Arme) peut être agrémenté selon le degré de la citation d'une étoile de bronze, d'argent ou de vermeil ou d'une palme de bronze.



Elle est attribuée à tout militaire de l'Arme qui se serait distingués une action d'éclat ayant nécessité des qualités particulières de courage et d'abnégation, accomplie à l'occasion du service ou du maintien de l'ordre.

Elle peut être exceptionnellement attribuée sans citation aux militaires de la Gendarmerie, pour leurs activités ou travaux remarquables ayant conduit à donner une impulsion décisive au service général de l'arme et aux personnalités étrangères à l'arme ayant rendu à cette dernière des services importants ou qui, par leur aide particulièrement méritoire à l'occasion de ses missions, ont acquis des titres à sa reconnaissance.



VII – LES DECORATIONS PORTEES EN GENDARMERIE

LES AUTRES DECORATIONS (MEDAILLES)

Nous ne présentons ici que quelques décorations françaises, qui sont les plus couramment attribuées aux gendarmes, tout en sachant qu'en leur qualité de militaires les Gendarmes ont accès à toutes les décorations militaires traditionnelles. Les réservistes opérationnels et citoyens sont également accessibles à ces distinctions.



Médailles de la Défense Nationale
Echelons or, argent et bronze



Médailles de la Sécurité Intérieure
Echelons or, argent et bronze

Médailles des Services
Militaires Volontaires. Echelons :
Or, Argent et Bronze)



Agrafe pour médailles
« Gendarmerie Nationale »

VII – LES DECORATIONS PORTEES EN GENDARMERIE

LES ORDRES NATIONAUX

En fonction de leurs grades, mérites et anciennetés les officiers et sous-officiers de la Gendarmerie accèdent également aux ordres nationaux et à la Médaille militaire.



Ordre national de la Légion d'honneur
19 Mai 1802



Médaille militaire
22 janvier 1852



Ordre national du Mérite
3 Décembre 1963



@commandementdesreserves



@DesReserves



commandement des réserves



<http://minotaur.fr/>